Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20251204-CM20251253-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 4 décembre 2025

Date de convocation :28/11/2025
Date d'affichage :28/11/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents :22
Votants :22

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON –Eric LE DUFF – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOUILLER - Olivier LE BIHAN —Delphine PRIGENT -Sébastien LE LEZ- Edwige VAN GAALEN - Sylviane LETTY –Jean-François SALAUN -Natalia DELACOURCELLE –Valérie QUERE - Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU –Philippe BOREL– Marion CABIOCH – Jean-Paul JACQ – Charles de KERMENGUY –Gerda BOLTON DE BIE– Gwénaëlle ARGOUARCH – Ewen LE BORGNE – Philippe MONNIER

à l'exception de : Olivier LE BIHAN - Delphine PRIGENT - Edwige VAN GAALEN – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON DE BIE

Procurations :
Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
Delphine PRIGENT pour Roger GUILLOU
Edwige VAN GAALEN pour Sylviane LETTY
Charles de KERMENGUY pour Philippe MONNIER
Gerda BOLTON DE BIE pour Gwénaëlle ARGOUARC'H

Marlène ILHEU a été élue secrétaire de séance.

5 3 Affaires foncières : Vente- échange et régularisation foncière à Kerveneur (parcelle BS 15)

A Kerveneur, il y a lieu de régulariser la situation des limites du chemin communal (domaine privé de la Commune cadastré BS 15) aux abords des propriétés de plusieurs riverains.
Des mutations foncières pour 2 fractions du domaine communal sont prévues :
-échange portant sur une fraction de la parcelle BS 15 pour 337 m2 avec Monsieur Gilles JAOUEN, riverain ;
-vente d'une fraction de la parcelle BS 15 pour 486 m2 à la SCI Kervener, riveraine.
Le projet est décrit sur les plans annexés.
Concernant la vente, le prix proposé est de 5,00/m2 (chemin non-bitumé). Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge des acquéreurs et demandeurs.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20251204-CM20251253-DE

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
-de fixer le prix de vente de la parcelle à céder à 5,00 € / m2 ;
-d'autoriser le Maire à signer les actes de vente et d'échange, et tout autre document afférent à ces opérations de régularisation foncière.
Il est précisé qu'il est convenu de rédiger une convention d'autorisation de passage du public en terrain privé pour régulariser la continuité du chemin concerné, au-delà du lieu-dit Kerveneur.

Fait à CLEDER, le 15/12/2025
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication